

## Conditions préalables

La société KUMULTOO 1, allée de la Méditerranée 42300 Roanne 42300 Roanne cedex à pour objet *Le conseil en communication et en investissement sous les formes les plus diverses.*

Dans le cadre de cet objet social, la société KUMULTOO a développé une activité de **conseil et d'intermédiaire dans la vente** de ses produits et notamment mis en place à cet effet un réseau de vente multirelationnelle dans lequel l'évolution de chacun est liée à sa **capacité de développer son organisation et de dégager des résultats.**

Pour adhérer à ce réseau, une **demande d'Agrément** permet à KUMULTOO d'étudier votre candidature et de convenir **par convention** les conditions du partenariat et les obligations des 2 parties.

Un seul agrément sera accepté par **foyer fiscal** ou par **personne morale**. De même, il ne peut y avoir cumul d'agrément entre une société et l'un de ses **associés, gérant ou actionnaire.**

Pour vous permettre d'acquérir une connaissance suffisante sur les produits et la politique commerciale de KUMULTOO, met à disposition sur son site Internet, [www.kumultoo.com](http://www.kumultoo.com), les documents nécessaires..

Dans le cas d'un agrément, et pendant tout l'exercice de votre activité, vous devez vous conformer aux règles et procédures en vigueur chez KUMULTOO, reprises pour la plupart dans les documents de formation, et aux présentes conditions.

## **1) VOTRE MISSION EN TANT QUE CHARGE D'AFFAIRE**

1- Nous, KUMULTOO donnons au CHARGE D'AFFAIRES INDEPENDANT qui l'accepte le **mandat** de proposer à la clientèle les produits élaborés et commercialisés par notre société.

2- En tant que CHARGE D'AFFAIRES INDEPENDANT, vous agirez dans le cadre de votre mandat en **totale indépendance** en disposant de votre temps comme bon vous semblera et supportez bien entendu les frais occasionnés par votre prospection. Il est important de noter que vous ne pourrez de ce fait prétendre vous trouver en état de **subordination** vis-à-vis de la société KUMULTOO et revendiquer pour quelque cause et à quelque occasion que ce soit le statut de préposé de KUMULTOO.

3- Dans le cadre de cette collaboration, afin de préserver la crédibilité de la société, nous vous demandons de **respecter les conseils** et indications que vous serez communiqués par la société KUMULTOO lors des différents stages de formation auxquels nous ne pouvons que vous inciter – dans votre intérêt personnel – à participer afin d'améliorer vos compétences et votre savoir-faire.

D'autre part, vous vous interdisez d'utiliser la **dénomination ou le logo** de KUMULTOO sans notre accord écrit préalable. Dans ce cas, afin d'éviter toutes confusions, vous apparaîtrez systématiquement avec la mention "**Chargé d'affaires indépendantes**".

4- outre ce mandat, vous aurez la possibilité de **parraîner** et de présenter à notre société d'autres chargés, qui devront à leur tour être agréés et adhérer à la présente convention pour être **intégrés à votre organisation**, et assurer ainsi votre développement dans le réseau. A cet effet, vous utilisez que les outils mis à votre disposition sur [www.kumultoo.com](http://www.kumultoo.com).

## **2) REMUNERATION DE VOTRE MISSION**

Vous avez un **droit à rémunération** sur les ventes réalisées par votre intermédiaire, ainsi que sur les ventes réalisées par l'intermédiaire de toutes personnes de votre portefeuille d'affaires selon **LE PLAN MARKETING DE REMUNERATION** présenté sur [www.kumultoo.com](http://www.kumultoo.com).

La société a mis en place un système vous permettant de calculer votre rémunération à chaque nouveau produit, la société se réservant le droit de vous en confier ou non la commercialisation.

Ces commissions vous seront acquises dans les limites ci-après dès réalisation de la vente par **signature du bon de commande** et vous seront versées – comme ci-après – dès encaissement par la société des sommes lui revenant, et au plus tard dans le mois suivant la signature du bon de commande.

1- en totalité, TVA incluse, si vous fournissez à notre société un original de l'année en cours de votre inscription au registre du commerce, ou au registre spécial des agents commerciaux,

2- en totalité, Hors taxe, si vous fournissez votre inscription en auto-entreprise,

3- ou à concurrence de **66% du montant H.T.** de la rémunération due en application du Plan Marketing de Rémunération et des taux de précompte de l'Urssaf.

## **3) VOS POSSIBILITES de DEVELOPPEMENT PERSONNEL et de QUALIFICATION**

En adhérant à notre réseau, KUMULTOO vous considère – avant même de commencer votre activité – comme une organisation à part entière, capable de se développer...

Pour déterminer votre droit à rémunération et vos qualifications, on tiendra compte :

- Non seulement des ventes réalisées par votre intermédiaire,
- Mais aussi de toutes les ventes ou achats réalisés par l'intermédiaire de votre organisation.

selon les modalités définies dans chaque produit sur [www.kumultoo.com](http://www.kumultoo.com) et sur sites partenaires

### **PLAN MARKETING DE REMUNERATION.**

## **4) DIFFUSION INTERNE DES INFORMATIONS CONFIDENTIALITE**

A l'effet notamment de créer au sein du réseau une émulation, de vous donner des outils pour manager votre organisation et gérer votre activité, la société KUMULTOO diffusera périodiquement des informations mentionnant l'identité et les résultats obtenus par les membres les plus performants.

A cette fin, vous autorisez dès à présent la société KUMULTOO à faire figurer sur ces documents, votre identité, votre adresse, vos coordonnées téléphoniques, et dans la mesure où elles sont exemplaires – le montant de vos commissions.

D'autre part, afin de tenir à jour vos connaissances, vous déclarez accepter les conditions de l'abonnement annuel aux différentes informations diffusées par le siège. En cas de non-renouvellement d'une licence d'exploitation, la convention serait résiliée de plein droit. (art 7)

Vous vous engagez par ailleurs comme nous à ne pas divulguer les informations ci-dessus à des personnes étrangères au réseau.

## **5) DEONTOLOGIE – NON CONCURRENCE**

Si vous conservez, bien évidemment, la possibilité d'exercer toute activité de votre choix parallèlement à vos activités au sein de KUMULTOO, vous vous interdisez en effet de ne pas entamer la crédibilité du réseau, de l'utiliser pour la diffusion d'autres produits n'ayant pas été référencés par KUMULTOO

Vous vous interdisez d'autre part au cours du présent contrat d'exercer une activité similaire pour le compte d'une entreprise concurrente de la société KUMULTOO diffusant des produits identiques.

Toute infraction à la présente clause de non concurrence entraînera la rupture immédiate du contrat et vous privera à titre de clause pénale de votre **droit à rémunération** sur les affaires en cours.

## **6) VOS DEVOIRS QUANT AUX DIFFERENTES DECLARATIONS**

Il est important que vous veilliez à vous conformer aux obligations fiscales et sociales résultant de votre activité et que vous justifiez à la société KUMULTOO de l'établissement d'une déclaration d'existence aux services concernés. A ce titre, vous déclarez n'avoir effectué qu'une demande d'agrément par foyer fiscal, ou par personne morale.

La société KUMULTOO tient à vous informer spécialement pour le cas où vous n'auriez qu'une activité limitée de ce qui suit :

### **Régime fiscal**

Le contribuable dont le chiffre d'affaire hors TVA au cours de l'année civile de référence n'excède pas 27000 €.(BNC) ou dont les recettes franchissent pour la première fois cette limite de 30 500 €. sans excéder 84000 Fr. procède à l'établissement de leur déclaration annuelle de revenus 2042 le montant brut de leur chiffre d'affaires.

Le bénéfice net sera calculé par l'administration après application d'un abattement forfaitaire pour frais de 35% s'agissant de BNC avec minimum de 305 €.

En matière de TVA, les assujettis, dont vous faites partie, bénéficient de plein droit d'une franchise qui les dispense de déclaration et du paiement de la TVA lorsqu'ils ont réalisé au cours de l'année civile précédente un chiffre d'affaire hors TVA d'un montant n'excédant pas 27000 €.s'il est mandataire ou 76300 € s'il est acheteur-revendeur.

Les factures doivent alors porter la mention « TVA non applicable at 293 B du C.G.I

La franchise cesse de s'appliquer l'année suivant celle du dépassement du seuil de 30500 € pour un mandataire., ou en cours d'année si le chiffre d'affaires dépasse le montant de 84 000 €. S'il est acheteur-revendeur. Dans cette dernière hypothèse, la franchise cesse à compter des opérations effectuées dès le premier jour du mois suivant celui du dépassement.

## **2- Régime social**

Les personnes exerçant une activité de vente de produits et de services à domicile sans être immatriculée au registre du commerce ou au registre spécial des agents commerciaux sont rattachés au régime général de la Sécurité Sociale et les cotisations sont acquittées soit selon un mode de calcul optionnel soit selon les règles de droit commun (conformément à la loi 93-121 du 27 janvier 1993, à l'arrêté du Ministère des Affaires Sociales du 2/11/94 et à ses circulaires d'application).

Sont tenus de s'inscrire au registre spécial des agents commerciaux ou au registre du commerce et des sociétés (RCS) les vendeurs à domicile indépendants remplissant les conditions suivantes :

- avoir exercé l'activité de vente à domicile pendant 3 années complètes et consécutives,
- ET •avoir tiré de cette activité pour chacune de ces trois années une rémunération dont le montant brut annuel est supérieur à 50% du plafond annuel de la Sécurité Social.

## **7) RESILIATION DE LA CONVENTION**

- Non-respect total ou partiel de l'une des conditions d'agrément, et notamment en cas de non-respect de vos obligations mentionnées ci-dessus.

Dans le cas contraire, il sera résilié de plein droit.

La réalisation pourra également intervenir de plein droit par simple lettre recommandée avec accusé de réception dans l'une des éventualités suivantes :

- Décès, incapacité physique ou mentale
- Interdiction d'exercice du commerce
- Condamnation pour toute infraction pouvant porter préjudice au développement des affaires ou à la notoriété de KUMULTOO.

Vous pourrez également le résilier à tout moment par simple lettre recommandée avec accusé de réception.

Après résiliation, tous les droits et les obligations qui lui sont liés prennent fin sans qu'aucun des parties puisse prétendre à une indemnité quelconque à quelque titre que ce soit.

En cas de résiliation, vous ne pourrez plus effectuer une nouvelle demande avant 6 mois. Cette nouvelle demande se faisant en tant que Conseiller en investissement indépendant sans pouvoir prétendre à votre ancienne qualification.

## **8)ENGAGEMENTS ANTERIEURS**

Le présent agrément annule et remplace tous les engagements éventuels pris antérieurement à sa date de signature.

## **9) ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire attribution de juridiction devant les tribunaux compétents de Roanne

## **10) ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties déclarent faire élection de domicile :

- ⇨ La société KUMULTOO à l'adresse de son siège social
- ⇨ et le CHARGE D'AFFAIRE à l'adresse de son domicile ci avant précisé

<http://www.fvd.fr/vendeur-independant/independant.pdf>

## **KIUMULTOO**

Bureau 1, allée de la Méditerranée 42300 Roanne S.A.R.L au Capital de 35000 € RCS 435 353 016 rcs Roanne  
TVA intra : FR384353501600023 E-mail [kumultoo@hotmail.com](mailto:kumultoo@hotmail.com) **06 99 06 53 98 | 09 51 02 23 83**